

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2019-10

Autorisation de signature du marché de stratégie de communication

Membres présents Soit	22
Nombre de voix représentées	32
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	5
Nombre de voix représentées	5
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	37
Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées	
Pour : 37 Contre : /	

La règle du quorum est
(37 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 14 février 2019 à 18h30 à Saint Broing les Moines sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 14/09/2018 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir entendu la 1° Vice-Présidente du GIP présenter le processus de sélection des offres reçues,

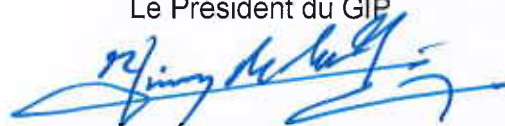
Après la présentation par le Directeur des pistes de propositions créatives proposées par l'agence de communication classée en n° 1 par le comité de sélection réunis pour analyser les offres et auditionner les candidats.

Délibère :

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'offre de l'Agence Signe des temps pour l'élaboration de la stratégie de communication pour la création du 11° Parc national. Il autorise le directeur le directeur à signer tous documents à cet effet.

Le 15/02/2019

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

01 MARS 2019